FINAL TERMS

Dated 16 October 2013

ETFS METAL SECURITIES LIMITED

(Incorporated and registered in Jersey under the Companies (Jersey) Law 1991 (as amended) with registered number 95996)
(the "Issuer")

Programme for the Issue of ETFS Metal Securities

Issue of

12,500 ETFS Physical PM Basket Securities

(the "ETFS Metal Securities")

These Final Terms (as referred to in the prospectus (the "**Prospectus**") dated 28 August 2012 in relation to the above Programme) relate to the issue of the ETFS Metal Securities referred to above. The ETFS Metal Securities have the terms provided for in the trust instrument dated 18 April 2007, as amended, between the Issuer and The Law Debenture Trust Corporation p.l.c. as trustee constituting the ETFS Metal Securities. Terms used in these Final Terms bear the same meaning as in the Prospectus.

These Final Terms have been prepared for the purpose of Article 5(4) of Directive 2003/71/EC and must be read in conjunction with the Prospectus and any supplement, which are published in accordance with Article 14 of Directive 2003/71/EC on the website of the Issuer: http://www.etfsecurities.com. In order to get the full information both the Prospectus (and any supplement) and these Final Terms must be read in conjunction. A summary of the individual issue is annexed to these Final Terms.

The particulars in relation to this issue of ETFS Metal Securities are as follows:

Issue Date:	17 October 2013
Class or Category of ETFS Metal Securities to which these Final Terms apply:	ETFS Physical PM Basket Securities
ISIN:	JE00B1VS3W29
Price per ETFS Metal Security:	0.009686609 troy ounces Platinum 0.019373217 troy ounces Palladium 1.162392920 troy ounce Silver 0.038999529 fine troy ounces Gold
Aggregate Number of ETFS Metal Securities to which these Final Terms apply:	12,500
These Final Terms relate to the first issue of a class of Individual Security not specifically described in the Prospectus in respect of which the following particulars apply:	
Applicable type of Bullion:	N/A

These Final Terms relate to the first issue of a category of Basket Security not specifically described in the Prospectus in respect of which the following additional particulars apply:	
Fraction of a Gold Individual Security of the class denominated in that Currency of which a basket Security of this category is comprised:	N/A
Fraction of a Palladium Individual Security of the class denominated in that Currency of which a basket Security of this category is comprised:	N/A
Fraction of a Platinum Individual Security of the class denominated in that Currency of which a basket Security of this category is comprised:	N/A
Fraction of a Silver Individual Security of the class denominated in that Currency of which a basket Security of this category is comprised:	N/A

Date 16 October 2013

Time 11:00

Annexe

Résumé d'Émission Individuelle

Les résumés comprennent les exigences en matière de déclaration appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les sections A à E (A.1 à E.7).

Le présent résumé contient tous les Éléments nécessaires devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres financiers et d'Émetteur. Étant donné que certains Éléments ne doivent pas obligatoirement être traités, il peut y avoir des écarts dans la numérotation des Éléments.

Même si un Élément peut devoir être inséré dans le résumé en raison du type de titres financiers et d'Émetteur, il est possible qu'aucune information importante ne puisse être donnée concernant l'Élément. Dans ce cas, une description rapide de l'Élément est comprise dans le résumé avec la mention « non applicable ». Le résumé suivant est spécifique à l'émission des catégories suivantes et aux nombres de Metal Securities devant être émis en vertu des conditions définitives de l'Émetteur datées du 16 October 2013 (les « Conditions Définitives ») :

ETFS Physical PM Basket Securities ("PHPM")

Section A – Introduction et Avertissements

A.1	Déclaration d'avertissement standard	Ce résumé doit être interprété en tant qu'introduction au prospectus de base des ETFS Metal Securities Limited daté du 28 août 2012 (le « **Prospectus** »). Toute décision d'investir dans les Metal Securities doit être fondée sur l'examen entier du Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une plainte concernant les informations contenues dans le Prospectus est déposée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, en vertu de la législation nationale des États Membres, devoir supporter les coûts de traduction du Prospectus avant que les poursuites judiciaires ne soient entamées. La responsabilité civile est seulement attachée aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris toute traduction de ce résumé, mais dans la seule éventualité où le résumé est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est interprété de concert avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est interprété de concert avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant aux investisseurs de prendre une décision quant à un investissement dans ces Metal Securities.

Section B - Émetteur

B.1	Nom juridique et commercial	ETFS Metal Securities Limited (l' « **Émetteur** »).
B.2	Siège social / Forme juridique /	L'Émetteur est une société anonyme cotée en bourse constituée

	Législation / Pays d'enregistrement	et enregistrée à Jersey en vertu de la Loi sur les Sociétés (Jersey) de 1991 (telle que modifiée) sous le numéro d'immatriculation 95996.
B.16	Contrôle direct/ indirect de l'Émetteur	Les actions dans l'Émetteur sont entièrement détenues par ETFS Holdings (Jersey) Limited (« **HoldCo** »), une société holding constituée à Jersey. Les actions de HoldCo sont directement détenues par ETF Securities Limited (« **ETFSL** ») qui est également constituée à Jersey. L'Émetteur n'est ni directement ni indirectement détenu ou contrôlé par une autre partie au programme.
B.20	Structure à finalité spécifique	L'Émetteur a été établi en tant que structure à finalité spécifique dans le but d'émettre des Metal Securities en tant que titres financiers adossés à des actifs.
B.21	Activités principales	L'activité principale de l'Émetteur consiste en l'émission de catégories de titres de créance adossés à des métaux précieux physiques (les « **Metal Securities** »). L'Émetteur a établi un programme à partir duquel les Metal Securities peuvent être émis à tout moment sous forme de cinq catégories de Metal Security, chacune adossée à un seul type de métal précieux physique (« **Titres Individuels** »), et une catégorie de Metal Security adossée à un panier composé de quatre différents types de métaux précieux physiques (« **Panier de Titres** »).

Les types de métal précieux auxquels sont adossées chaque catégorie de Metal Security émis en vertu des Conditions Définitives sont

Catégorie de Metal Security	**Metal Précieux Physique Correspondant**
ETFS Physical PM Basket	Or conservé à Londres, Argent, Platine et Palladium

Le Panier de Titres est composé de titres financiers individuels avec une valeur nominale combinée donnant droit aux métaux précieux physiques sous-jacent calculée comme si leurs porteurs étaient des porteurs de Titres Individuels correspondants à ces métaux précieux physiques et pouvant (lorsqu'ils sont sous forme certifiée) être remis en retour en nombre équivalent aux Titres Individuels.

Les Metal Securities peuvent être créés et rachetés quotidiennement par des établissements financiers qui (i) ont conclu un accord intitulé « Contrat des Participants Agréés » avec l'Émetteur ; (ii) ont certifié à l'Émetteur leur statut au regard du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** ») ; (iii) ont certifié à l'Émetteur qu'ils ne sont pas des organismes de placement collectif régis par la Directive du Conseil N° 85/611/CEE sur les organismes de placement collectif en

valeurs mobilières ; (excepté que les autres porteurs de Metal Securities peuvent également racheter des Metal Securities s'ils ne sont pas des Participants Agréés ou si l'Émetteur en décide autrement) sur une base journalière par des Participants Agréés seulement (sauf en l'absence de Participants Agréés). Toutes les autres parties doivent acheter et vendre les Metal Securities par une négociation sur une bourse ou un marché sur lequel les Metal Securities sont admis à la négociation.

Chaque Metal Security est adossé à des barres physique du métal précieux correspondant ou (concernant les Paniers de Titres) de métaux précieux correspondants qui sont détenues au nom du Trustee pour le compte des Porteurs de Titres, The Law Debenture Trust Corporation p.l.c. (le « **Trustee** ») (dont il détient des titres financiers) dans les coffres de HSBC Bank N.A. (pour tous les Metal Securities autres que les ETFS Physical Swiss Gold Metal Securities) (le « **Dépositaire Initial** ») et de JPMorgan Chase Bank N.A. en Suisse (pour les ETFS Physical Swiss Gold Metal Securities) (le « **Dépositaire d'Or Suisse** ») (ou d'un de leurs sous-dépositaire ou délégué). Les livres et registres du Dépositaire Initial et du Dépositaire d'Or Suisse prouvent que de telles barres de métal précieux sont conservées séparément des autres métaux détenus dans chacun de leurs coffres et que certaines barres de métal précieux numérotées sont détenues pour le Trustee de manière alloué (c'est-à-dire que ces dites barres sont détenues pour le compte de et appartiennent au Trustee et ne sont pas fongibles avec les autres barres détenues par le Dépositaire Initial et le Dépositaire d'Or Suisse). Toutes les barres de métal précieux détenues par le Trustee dans les coffres du Dépositaire Initial et du Dépositaire d'Or Suisse et adossées aux Metal Securities doivent être conformes à certaines particularités spécifiques connues comme les normes de « Bonne Livraison », telles que le poids et la pureté. Ces spécificités sont établies par les associations pour le commerce de métaux précieux particuliers. Pour l'or physique et l'argent physique, l'association pour le commerce concernée est la London Bullion Market Association (la « **LBMA** ») et pour le platine physique et le palladium physique, l'association de commerce concernée est la London Platinum and Palladium Market (la « **LPPM** »).

Les Metal Securities sont constitués en vertu d'un contrat entre l'Émetteur et le Trustee intitulé « Instrument de Trust ». Le Trustee détient tous les droits et toutes les prérogatives sur le trust en vertu de l'Instrument de Trust pour toutes personnes identifiées dans les registres comme détenant des Metal Securities (les « **Porteurs de Titres** »). L'Émetteur et le Trustee ont conclu un Acte de Garantie distinct au titre de chaque type de métaux précieux détenu par le Trustee dans les comptes du Dépositaire Initial et du Dépositaire d'Or Suisse et les droits et prérogatives détenus par le Trustee en vertu de chaque Acte de Garantie sont détenus en trust par le Trustee pour les Porteurs de Titres de la

catégorie de Titres Individuels et de Panier de Titres concernée.

ETFS Management Company (Jersey) Limited (« ManJer »), une société entièrement détenue par ETFSL, fournit ou fera fournir tous les services de gestion et d'administration à l'Émetteur et paye tous les frais de gestion et d'administration de l'Émetteur en contrepartie des frais payables par l'Émetteur en métal précieux.

B.22 Absence d'états financiers

Non applicable ; les états financiers ont été élaborés à la date du présent Prospectus.

B.23 Informations financières historiques clés

	Au 31 décembre	
	2011 USD	2010 USD
Actifs		
Trésorerie et Équivalents de Trésorerie	1 633	68
Créances Commerciales et Autres	3 271 754	3 065 990
Lingot de Métal	9 034 464 204	8 506 963 977
Créances en Attente de Règlement	5 908 525	46 881 313
Total des Actifs	**9 043 646 116**	**8 556 911 348**
Passifs		
Metal Securities	9 034 464 204	8 506 963 977
Dettes en Attente de Règlement	5 908 525	46 881 313
Dettes Commerciales et Autres	3 273 383	2 975 935
Total du Passif	**9 043 646 112**	**8 556 821 225**
Capitaux Propres		
Capital Déclaré	4	4
Bénéfices Non Distribués	-	90 119
Total des Capitaux Propres et des Dettes	9 043 646 116	8 556 911 348

B.24 Changement défavorable important

Non applicable ; il n'y a pas eu de changement défavorable important dans les prévisions de l'Émetteur depuis la date de la publication de ses derniers états financiers vérifiés

B.25	Actifs sous-jacents	Les sous-jacents aux Metal Securities étant émis en vertu des Conditions Définitives, par lesquels ils sont garantis, sont des barres physique des métaux précieux concernés énoncées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de Metal Security	**Metal Précieux Physique Correspondant**
ETFS Physical PM Basket	Or conservé à Londres, Argent, Platine et Palladium

Les métaux précieux sont détenus au nom du Trustee pour le compte des Porteurs de Titres dans les coffres du Dépositaire Initial ou (dans le cas seulement des ETFS Physical Swiss Gold Securities) du Dépositaire d'Or Suisse (ou d'un de leurs sous-dépositaire ou délégué). Tout ces métaux précieux doivent être conformes aux normes de « Bonne Livraison » de la LBMA (pour l'or physique et l'argent physique) et de la LPPM (pour le platine physique et le palladium physique), telles que le poids et la pureté de chaque barre.

B.26	Gestion des investissements	Non applicable ; il n'y a pas de gestion active des actifs de l'Émetteur.
B.27	Autres titres adossés aux mêmes actifs	D'autres Metal Securities de toutes catégories pourront être émis mais uniquement après qu'une quantité du métal précieux correspondant égale à la Valeur Metal agrégée des Metal Securities à émettre ait été transférée dans les comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant). Ces Metal Securities nouvellement émis seront fongibles avec tous les Metal Securities existants et seront adossés aux mêmes actifs.

B.28	Schéma de structure	Les Metal Securities sont constituées par l'Instrument de Trust. Le Trustee détient tous les droits et toutes les prérogatives sur le trust en vertu de l'Instrument de Trust pour les Porteurs de Titres. De plus, l'Émetteur et le Trustee ont conclu un Acte de Garantie distinct au titre de chaque part de métal précieux concerné détenue par le Trustee dans ses comptes chez le Dépositaire Initial et le Dépositaire d'Or Suisse. Les droits et prérogatives détenus par le Trustee en vertu de chaque Acte de Garantie sont détenus en trust par le Trustee pour les Porteurs de Titres. Une représentation schématique des principaux aspects de la structure telle qu'elle est actuellement en place est illustrée ci-dessous :

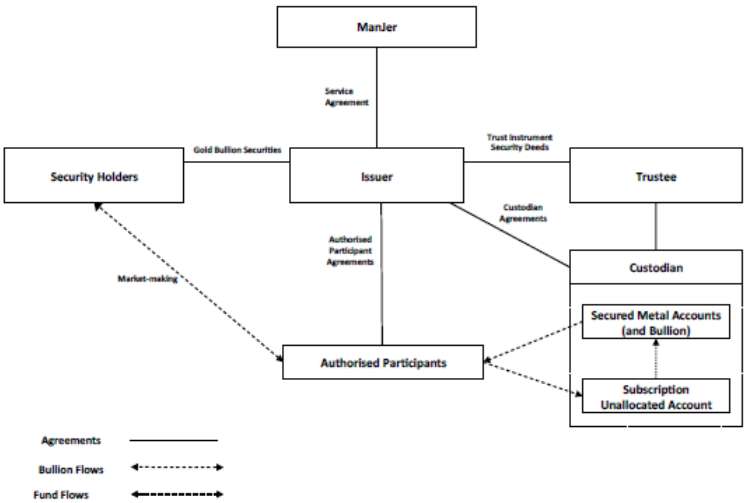

B.29	Description des flux de fonds	Un Metal Security sera émis (au moyen du système CREST) uniquement à la réception d'une demande valable (sous une forme qui aura été prescrite par l'Émetteur à tout moment) et une fois que le métal précieux physique du type correspondant aura été transféré vers les comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant). Un Metal Security sera annulé uniquement à la réception d'une demande de rachat valable (sous une forme qui aura été prescrite par l'Émetteur à tout moment) et à la livraison (au moyen du système CREST) des Metal Securities concernés à l'agent d'enregistrement de l'Émetteur - Computershare Investor Services (Jersey) Limited, après quoi la quantité de métal précieux correspondant sera transférée hors des comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant).
B.30	Initiateurs des actifs gagés	Non applicable. Les Metal Securities sont adossées à des métaux précieux physiques.

SECTION C - Titres

C.1	Type et catégorie de titres offerts	Ces Conditions Définitives sont relatives à l'émission des catégories suivantes de Metal Securities devant être émis en vertu des Conditions Définitives :

Catégorie	Code LSE	*ISIN*
ETFS Physical PM Basket	PHPM	JE00B1VS3W29

Suivent les nombres totaux de Metal Securities auxquels ces Conditions Définitives s'appliquent :

Catégorie	**Nombres auxquels les Conditions Définitives s'appliquent**
ETFS Physical PM Basket (PHPM)	12,500

Les Metal Securities sont des instruments financiers qui ont été conçus pour offrir aux investisseurs une exposition à un retour sur investissement dans des métaux précieux physiques (par l'intermédiaire de Titres Individuels) ou dans des paniers de métaux précieux physiques (par l'intermédiaire Panier de Titres) sans avoir à négocier ou à stocker physiquement des métaux précieux.

C.2	Devise	Les Metal Securities sont libellés en dollars US.
C.5	Restrictions sur les transferts	Non applicable ; les Metal Securities sont librement transférables.
C.8	Droits	Les Metal Securities constituent des obligations directes et inconditionnelles de l'Émetteur qui sont d'un rang égal (pari passu) entre elles.

Un Metal Security est un titre financiers à recours limité garanti et non daté de l'Émetteur, qui attribue à un Porteur de Titres (à condition que ce dernier soit un Participant Agréé ou dans certaines circonstances bien définies) la possibilité de demander le rachat du titre financiers et de recevoir une quantité de métaux précieux physiques correspondants égale à la Valeur Metal à cette date.

Il existe une Valeur Metal distinct pour chaque catégorie de Titre Individuel.

Le 24 avril 2007 (premier jour de cotation des Metal Securities, autres que les ETFS Physical Swiss Gold Securities, sur le London Stock Exchange), la Valeur Metal pour chaque catégorie de Metal Security, autres que les ETFS

Physical Swiss Gold Securities, a été fixée comme suit :

Catégorie	Valeur Metal
ETFS Physical Gold (PHAU)	0,10 once Troy d'Or fin
ETFS Physical Silver (PHAG)	1,00 once Troy d'Argent
ETFS Physical Platinum (PHPT)	0,10 once Troy de Platine
ETFS Physical Palladium (PHPD)	0,10 once Troy de Palladium

Au 16 décembre 2009 (premier jour de cotation des ETFS Physical Swiss Gold Securities sur le London Stock Exchange), la Valeur Metal pour les ETFS Physical Swiss Gold Securities était de 0,10 once Troy d'or fin.

La Valeur Metal des Paniers de Titres correspond à la somme des Valeurs Metal des Titres Individuels qui le composent nominalement. À la date des Conditions Définitives, la Valeur Metal des ETFS Physical PM Basket Securities (PHPM) est composée comme suit :

Type de Metal Précieux	Valeur Metal
Or	0.038999529 once Troy d'Or fin
Argent	1.162392920 once Troy d'Argent
Platine	0.009686609 once Troy de Platine
Palladium	0.009686609 once Troy de Palladium

À chaque nouvelle émission ou à chaque nouveau rachat de titres, la Valeur Metal du jour sera retenue afin de veiller à ce que tous les titres du même type aient la même Valeur Metal et soient pleinement fongibles.

L'Émetteur a été établi en tant que société « à compartiments multiples » ou « à catégories multiples » avec des d'actifs détenus distinctement par catégorie, afin qu'il puisse émettre des types de titres distincts, en fonction de différents types de métal précieux ou de combinaisons de types de métaux précieux ou ayant d'autres caractéristiques différentes, mais à des conditions selon lesquelles chaque catégorie de titres distincte n'engagerait que les actifs attribuables à cette catégorie et non pas les actifs attribuables à toute autre catégorie. L'actif et le passif attribuables à chaque catégorie de Titres Individuels (et de Paniers de Titres dans la mesure où elles comprennent nominalement ces Titres Individuels) représenteront les actifs pour cette catégorie.

Les Metal Securities sont constitués par l'Instrument de Trust. Le Trustee détient tous les droits et toutes les prérogatives sur le trust en vertu de l'Instrument de Trust pour les Porteurs de Titres. De plus, l'Émetteur et le Trustee ont conclu un Acte de Garantie distinct au titre de chaque part de métal précieux physiques concernés détenue par le Trustee dans ses comptes chez le Dépositaire Initial et le Dépositaire d'Or Suisse. Les droits et prérogatives détenus par le Trustee en vertu de chaque Acte de Garantie sont détenus en trust par le Trustee pour les Porteurs de Titres.

C.11 Admission

La demande a été faite auprès des autorités boursières britanniques (« UK Listing Authority ») pour tous les Metal Securities émis dans les 12 mois suivant la date du présent Prospectus pour admission à la Cote Officielle et à la London Stock Exchange, opérant un Marché Réglementé, pour tous les Metal Securities admis à la négociation sur le Marché Principal de la London Stock Exchange, faisant partie de son Marché Réglementé pour les titres cotés (à savoir les titres admis à la Cote Officielle). L'Émetteur prévoit que tous les Metal Securities émis après la date du présent document soient également admis à la négociation sur le Marché Principal. Les Metal Securities émis en vertu des Conditions Définitives sont également cotés sur les marchés suivants :

Catégorie de Metal Securities	**Autres Marchés sur lesquels ils sont Cotés**
ETFS Physical PM Basket (PHPM)	Marché Réglementé (Règle Générale) (Regulierter Markt [General Standard]) de la Bourse de Francfort (Frankfurter Wertpapierbörse) NYSE Euronext Paris Euronext Amsterdam Le marché ETFplus de la Borsa Italiana S.p.A.

C.12 Montant minimal

Les Metal Securities émis en vertu des Conditions Définitives ont des Montants en Principal comme suit :

Catégorie	**Montant en Principal**
ETFS Physical PM Basket	9,40 USD

C.15 Valeur de l'investissement affectée par la

Chaque Metal Security a une Valeur Metal. Il y a une Valeur Metal différente par catégorie de Titres Individuels.

La Valeur Metal des ETFS Physical PM Basket Securities

valeur des instruments sous-jacents

émis en vertu de cette émission individuelle correspond à la somme des Valeurs Metal des Titres Individuels qui le composent. À la date des Conditions Définitives, la Valeur Metal de ces Paniers de Titres est composée de :

Type de Metal Précieux	Valeur Metal
Or	0.038999529 once Troy d'Or fin
Argent	1.162392920 once Troy d'Argent
Platine	0.009686609 once Troy de Platine
Palladium	0.009686609 once Troy de Palladium

À chaque nouvelle émission ou à chaque nouveau rachat de titres, la Valeur Metal du jour sera retenue afin de veiller à ce que tous les titres du même type aient la même Valeur Metal et soient pleinement fongibles.

Les Metal Securities peuvent être émis ou rachetés à tout moment par des Participants Agréés en échange d'une quantité de métal précieux du type correspondant équivalent à la Valeur Metal alors en cours pour la catégorie correspondante de Metal Security à émettre ou à racheter, sous réserve de conditions spécifiques.

C.16 Date d'expiration/d'échéance

Non applicable ; les Metal Securities sont des titres non datés et n'ont pas de date d'échéance ou d'expiration.

C.17 Règlement

L'Émetteur est un émetteur participant à CREST, un système électronique pour le règlement de transferts et la détention de titres.

À la création ou au rachat des Metal Securities, le règlement se produira (à condition que certaines conditions soient satisfaites) le troisième jour ouvrable suivant la réception de la demande de création ou de rachat concernée. Un Metal Security sera émis uniquement à la réception d'un Formulaire de Demande valable et une fois que le métal précieux correspondant aura été transféré vers les comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant). Un Metal Security sera annulé uniquement à la réception d'une demande de rachat valable et de la livraison des Metal Securities respectifs à l'agent d'enregistrement, après quoi le Lingot sera transféré hors des comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant). Le transfert des Metal Securities respectifs vers ou à partir d'un Participant Agréé lors des

		créations ou rachats sera effectué par CREST. Dans un objectif de bonne livraison des Metal Securities à la Bourse de Francfort, Clearstream Banking Aktiengesellschaft (« Clearstream ») émettra, pour chaque série et nombre respectif de Metal Securities, un Certificat d'Émission Global (chacun appelé « Certificat d'Émission Global ») en langue allemande et créé en vertu du droit allemand. À partir du moment où le nombre des Metal Securities représentés par le Certificat d'Émission Global d'une catégorie changera, Clearstream modifiera le Certificat d'Émission Global respectif en conséquence. Tous les Metal Securities négociés sur la Borsa Italiana S.p.A. peuvent bénéficier du règlement par les systèmes de règlement normaux de Monte Titoli S.p.A. sur les comptes de dépôt ouverts auprès de Monte Titoli S.p.A. Tous les Metal Securities négociés sur Euronext Amsterdam peuvent bénéficier du règlement par les systèmes d'Euroclear Bank Brussels et d'Euroclear NIEC (Euroclear Nederlands Interprofessioneel Effected Centrum), l'Euroclear Dutch Interprofessional Securities Centre. Tous les Metal Securities négociés sur la NYSE Euronext Paris seront réglés et compensés par les systèmes normaux d'Euroclear.
C.18	Description du rendement	Un Metal Security attribue à un Porteur de Titres (à condition que ce dernier soit un Participant Agréé ou dans certaines circonstances bien définies) la possibilité de demander le rachat d'un Metal Security et de recevoir un montant de Lingots égal à la Valeur Metal à cette date. Les Metal Securities ne portent pas d'intérêt. Les Metal Securities sont conçus pour offrir aux investisseurs une exposition à un retour sur investissement dans un type particulier de métal précieux physique correspondant (par l'intermédiaire de Titres Individuels) ou dans des paniers de métaux précieux physiques (par l'intermédiaire de Paniers de Titres) sans avoir à négocier ou à stocker physiquement des Lingots.
C.19	Prix final / prix d'exercice	Les rachats de Metal Securities obtiendront un rendement d'une quantité de métal précieux correspondant égale à la Valeur Metal à la date de rachat.
C.20	Type de valeur sous-jacente et localisation d'informations sur les valeurs sous-jacentes	Les sous-jacents aux ETFS Physical PM Basket Securities émis en vertu de cette émission individuelle, par lesquels ils sont garantis, sont des barres physique des métaux précieux concernés détenues au nom du Trustee pour le compte des Porteurs de Titres dans les coffres du Dépositaire Initial (ou d'un de ses sous-dépositaire ou délégué). Tout ces métaux

		précieux doivent être conformes aux normes de « Bonne Livraison » de la LBMA (pour l'or physique et l'argent physique) et de la LPPM (pour le platine physique et le palladium physique), telles que le poids et la pureté de chaque barre, afin que chacune de ces barres puisse être qualifiée de barres de bonne livraison. Davantage d'informations concernant l'Or et l'Argent peuvent être consultées sur le site Internet de la LBMA sur www.lbma.org.uk et concernant le Platine et le Palladium sur le site Internet du LPPM sur www.lppm.com.

SECTION D - Risques

D.2	Risques principaux de l'Émetteur	L'Émetteur est une société à finalité spécifique établie dans le but de l'émission des Metal Securities. Si les produits nets des métaux précieux physiques détenus dans les comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial et le Dépositaire d'Or Suisse ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes de remboursement de toutes les obligations et effectuer tous les paiements alors dus concernant les Titres Individuels de cette catégorie (et les Paniers de Titres dans la mesure où ils comprennent nominalement des Titres Individuels de cette catégorie), les obligations de l'Émetteur au titre de cette catégorie de Metal Securities seront limitées aux produits nets de la réalisation de ce métal précieux. Dans de telles circonstances, aucun Porteur de Titres ni le Trustee ne pourront prendre de mesures supplémentaires pour recouvrer ces montants.
D.6	Risques principaux des Metal Securities	La performance passée n'est pas une indication de la performance attendue et la performance en investissement des Metal Securities peut être volatile. Un investissement dans les Metal Securities implique un degré de risque important et les investissements d'un investisseur peuvent perdre l'intégralité de leur valeur de ce fait. Les éléments suivants représentent les principaux facteurs de risque devant être examinés avec soin par les investisseurs potentiels avant de prendre la décision d'investir dans les Metal Securities. • Les prix des métaux précieux, et donc la valeur des Metal Securities, peuvent être soumis à de grandes fluctuations. Étant donné que les Metal Securities sont libellés en dollar US, leur valeur dans d'autres devises sera également affectée par les mouvements des taux de change. • Les marchés des métaux précieux peuvent subir des interruptions de marché ou une volatilité en raison d'une pénurie de métaux précieux

physiques. De tels évènements peuvent provoquer une hausse brutale des prix des métaux précieux. Une telle hausse peut aussi mener à des taux à terme et des taux d'emprunt volatils pouvant faire augmenter l'écart entre taux vendeur et acheteur sur toutes les bourses où les Metal Securities sont échangés, reflétant les taux à court terme sur le des métal précieux concerné.

- À tout moment, le prix auquel les Metal Securities s'échangent sur la London Stock Exchange (ou sur toute autre bourse sur laquelle ils peuvent être admis à la négociation de temps à autre) ne tient pas nécessairement compte du prix exact du métal précieux représenté par ces Metal Securities.

- L'accès aux coffres du Dépositaire Initial, du Dépositaire d'Or Suisse ou d'un de leurs sous-dépositaire ou délégués peut être restreint par des catastrophes naturelles, telles que des inondations, ou des interventions humaines, comme des attaques terroristes. Le Dépositaire Initial et le Dépositaire d'Or Suisse n'ont aucune obligation d'assurer les métaux précieux physiques détenus dans les comptes du Trustee contre la perte, le vol ou des dommages, et l'Émetteur ne prévoit pas de s'assurer contre ces risques. En conséquence, il existe un risque que le métal précieux auquel est adossé les Metal Securities puisse être perdu, volé ou endommagé, et que l'Émetteur ne soit pas capable de répondre à ses obligations au titre des Metal Securities.

Les investisseurs sont dépendants de l'existence ou non de Participants Agréés tenant un marché dans les Metal Securities, afin de minimiser les écarts de suivi et de fournir la liquidité appropriée aux investisseurs.

Un rachat anticipé de Metal Securities peut être imposé aux investisseurs, ce qui peut résulter en le rachat d'un investissement dans les Metal Securities plus tôt que souhaité, (i) sous réserve d'une notification préalable de 30 ours faite par l'Émetteur à tous les Porteurs de Titres d'une catégorie ou de catégories particulières de Metal Security ; ou (ii) si les Metal Securities devant être obligatoirement rachetées sont détenues par un Porteur de Titres qui ne peut pas fournir de preuve de son statut à l'Émetteur.

SECTION E – Offre

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation de produits	Non applicable ; les raisons de l'offre et l'utilisation des produits ne diffèrent pas de la réalisation de profits et/ou de couverture.
E.3	Conditions générales	Les Metal Securities sont mis à disposition par l'Émetteur uniquement pour la souscription par les Participants Agréés qui ont soumis une demande valide et qui ont fourni une quantité de métaux précieux égale à la Valeur Metal agrégée des Metal Securities demandés vers un compte de l'Émetteur chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant) et les Metal Securities seront uniquement émis une fois que la quantité de métaux précieux du type correspondant égalant la Valeur Metal des Metal Securities demandés aura été transférée dans les comptes du Trustee chez le Dépositaire Initial ou le Dépositaire d'Or Suisse (le cas échéant). Un Intermédiaire Agréé doit également payer les frais de création de 500 US. Toutes les demandes de Metal Securities déposées vers 11h, heure de Londres un jour ouvrable, permettront généralement au Participant Agréé d'être enregistré en tant que porteur de Metal Securities dans les 3 jours
E.4	Intérêts importants ou conflictuels	M. Tuckwell et M. Ross sont également des administrateurs de ManJer et tous les Administrateurs sont aussi des administrateurs de HoldCo – le seul actionnaire de l'Émetteur. Bien que ces fonctions puissent potentiellement mener à des conflits d'intérêts, les Administrateurs ne sont pas d'avis qu'il existe des conflits d'intérêts réels ou potentiels entre les obligations que les administrateurs et/ou les membres des organes administratifs, de gestion et de supervision de l'Émetteur ont envers ce dernier, et les intérêts privés et/ou les autres obligations qu'ils ont. Les Administrateurs de l'Émetteur détiennent également des mandats d'administrateurs dans d'autres émetteurs de matières premières négociées en bourse également détenues par HoldCo.
E.7	Frais	L'Émetteur facture les frais suivants aux investisseurs relativement aux Metal Securities émis en vertu des Conditions Définitives : - 500 livres Sterling pour la création ou le rachat de titres facturés directement par l'Émetteur, et - des Frais de gestion (appliqués par la déduction quotidienne de la quantité de métal allouée à chaque titre, comme énoncé dans C.8) de:

- Un cout estimé à 0,44 pour cent par an pour les porteurs de titres ETFS Physical PM Basket Securities (basé sur la somme des allocations en métal des titres individuels dont ils sont théoriquement composée)

- 0,39 pour cent par an pour les porteurs de titres ETFS Physical Gold Securities

- 0,49 pour cent par an pour les porteurs de titres ETFS Physical Silver, ETFS Physical Platinum Securities et ETFS Physical Palladium Securities

Aucun frais supplémentaire ne sera facturé par l'Émetteur aux investisseurs

L'Émetteur estime que les frais facturés par un vendeur agréé pour la vente de Metal Securities à un investisseur sera de 0,15 pour cent de la valeur des Metal Securities vendus à cet investisseur.